

La scolarité au CMCR des Massues

Année scolaire 2019-2020



Ecole Spécialisée des Enfants Malades (ESEM)
59 Boulevard Pinel
69677 BRON Cedex
Tél. : 04 72 12 94 94

Collège – Lycée Cité scolaire Elie Vignal
18 rue de Margnolles
69300 CALUIRE
Tél. : 04 78 29 72 40

**Centre Médico Chirurgical de
Réadaptation des Massues**
92 rue Edmond Locard
69005 LYON

Tél scolarité **primaire** :
04 72 38 48 77
ecolemassues@cmcr-massues.com
ecolemassues@gmail.com

Tél scolarité **secondaire** :
04 72 38 48 90
clg-lycee@cmcr-massues.com

1. Présentation

Le centre des Massues a signé **une convention** avec l'Education Nationale.

Dans ce cadre, des enseignants spécialisés de l'ESEM - Ecole Spécialisée des Enfants Malades* - et des professeurs de la cité scolaire Elie Vignal* dispensent des cours aux élèves hospitalisés pour de longs séjours (supérieurs ou égaux à 3 semaines).

- **Au primaire** : 1 professeur des écoles spécialisée et 1 professeur des écoles

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Ecole	Ecole		Ecole	Ecole
Ecole	Ecole		Ecole	Ecole

- **Au secondaire** : 5 professeurs

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Anglais	Français Anglais		Histoire-Géo	Français
Maths Français	Maths Anglais	Français Maths		Histoire-Géo Anglais

2. Objectifs

Les objectifs de ce suivi sont :

- **Maintenir la scolarisation** pendant le temps d'hospitalisation en suivant les programmes de la classe d'origine en lien avec les compétences inscrites dans le socle commun.
- **Assurer le lien** avec l'établissement scolaire d'origine pour tout ce qui a trait aux aménagements et/ou aux adaptations nécessaires selon la situation spécifique de l'élève (situation préexistante ou liée à la pathologie) notamment si un examen de fin d'année est prévu (Certificat de Formation Générale, Diplôme National du Brevet, Baccalauréat en 1^{ère} et Terminale, Bac Professionnel,...)
- **Favoriser** le retour dans l'établissement et la réintégration en classe après une absence plus ou moins longue

- **Participer**, si celui-ci est nécessaire, à la constitution d'un dossier à la MDMPH en rédigeant conjointement avec l'école ou l'établissement d'origine le GEVA-Sco (Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation) pour faire une demande d'AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap) et/ou une demande d'orientation scolaire adaptée et permettre à l'élève d'avoir un Projet Personnel de Scolarisation (PPS).
- **Participer** aux réunions de l'école nécessaires au bon déroulement de la scolarité de l'élève pour son retour à l'école : Equipe Educative ; Equipe de Suivi de Scolarisation ; PAI. (Cette participation ne se fait en général qu'une fois.)
- **Informé et aider** à la mise en place, si nécessaire, sur un Service d'Assistance Pédagogique À Domicile (SAPAD), dispositif qui permet d'assurer une scolarité à domicile durant le temps d'éviction scolaire.
- **Rencontrer la conseillère d'orientation psychologue** pour les jeunes de collège ou lycée qui ont besoin d'échanger sur leur parcours scolaire et leur projet.

3. Organisation

Aux Massues, votre enfant aura son propre emploi du temps qui précisera toutes ses prises en charge. Les heures d'enseignement en sont **partie intégrante**.

Nous échangeons avec les soignants et rééducateurs. Nous participons aux synthèses de l'équipe pluridisciplinaire et élaborons un compte-rendu de la scolarité menée durant le séjour, compte-rendu remis au médecin qui le joindra à son bilan.

Pour les longs séjours, nous faisons un compte-rendu de fin de scolarité transmis au médecin et à l'école.

4. Modalités

Dès l'entrée de votre enfant, la scolarité se mettra en place. Pour cela, nous avons besoin de votre accord préalable – transmis par l'intermédiaire du médecin lors de l'entrée ou lors de la consultation de pré-hospitalisation – pour contacter son école ou son établissement.

La prise de contact avec le ou les professeur(s) de l'école d'origine de votre enfant est nécessaire pour suivre sa scolarité au plus près de ce qui est fait dans sa classe. L'objectif est de rompre le moins possible ses apprentissages de telle sorte qu'au sortir de sa rééducation il puisse réintégrer sa classe dans les meilleures conditions.

Pour que ce suivi soit le plus efficace possible, nous vous remercions de veiller à ce que votre enfant apporte à l'hôpital :

- Pour le primaire : son cartable : il est important que votre enfant ait ses affaires (cahiers, classeurs, cahiers de leçons), travaille sur les manuels ou livres de sa classe, comme ses camarades.
- Pour le secondaire : cours et manuels de Mathématiques, Français, Anglais et Histoire-Géographie, ainsi que les codes de l'ent ou du cahier de texte numérique.

Vous pouvez nous rencontrer ou nous contacter pour tous renseignements complémentaires concernant la scolarité de votre enfant à l'hôpital (coordonnées ci-dessus).

Vous retrouverez les informations sur la scolarité sur le site internet du CMCR des Massues dans l'onglet « Vie quotidienne : les petits + des enfants » ou en allant sur le lien : <https://cmcr-massues.croix-rouge.fr/les-petits-des-enfants>